

Quelques Hypothèses

Prospectives à Propos de l'Habitat

Yvonne Bernard

La communication est consacrée à une analyse des changements qui sont susceptibles de modifier la manière dont on doit réfléchir à l'avenir de l'habitat. après un bref historique de la situation française on évoquera les changements qui caractérisent le contexte démographique: vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages, augmentation du nombre de personnes seules, nouvelles formes d'organisation familiale. A propos de chacun de ces constats on établira des comparaisons entre les différents pays européens. La dernière partie sera consacrée à l'évolution des modes de vie et aux conséquences de cette évolution sur les modes d'habiter.

Mots-clés: prospective, changement, démographie, modes de vie, logement, habitat.

Une des questions souvent posée aux chercheurs en Sciences sociales par les responsables de la politique du logement pourrait se résumer de la manière suivante: "Comment construire ou transformer des logements adaptés à une évolution prévisible de la société". Cette interrogation est au centre d'une réflexion prospective sur l'habitat. L'objet de cette communication est de voir comment avec les éléments actuels d'information dont nous disposons on peut répondre en partie à la question posée, c'est à dire apprécier la probabilité des changements qui peuvent affecter les modes de vie et évaluer de quelle manière ces changements sont susceptibles de modifier les pratiques de l'habitat. Prévoir le futur à partir de la connaissance que l'on a des pratiques d'aujourd'hui suppose que l'on accepte l'hypothèse d'une logique des pratiques que l'on peut interpréter par référence à un certain nombre de variables susceptibles d'avoir un effet sur le comportement de l'individu ou du groupe familial. Cette compréhension et cette évaluation des déterminismes doit permettre d'anticiper la stabilité ou au contraire la mutation des pratiques.

Parmi les variables qui sont susceptibles d'intervenir sur les pratiques de l'habiter certaines relèvent du contexte économique et social dans lequel s'inscrivent les comportements particuliers. Il s'agit de facteurs de société dont on peut raisonnablement prévoir l'évolution à court ou moyen terme. Ainsi en est-il du vieillissement de la population, de la modification du groupe domestique, de la progression du travail des femmes. Si l'on peut démontrer que ces variables ont un effet sur la manière d'habiter, on pourra anticiper une modification des usages.

Une deuxième manière de formuler des prévisions consiste à saisir des changements d'attitudes ou de valeurs en faisant l'hypothèse que ces changements vont persister et progressivement se diffuser dans l'ensemble du corps social. Cette deuxième démarche bien que plus fragile que la précédente autorise cependant quelques conclusions sur l'évolution des pratiques.

LES FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES D'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Modification du groupe domestique

Le facteur le plus souvent évoqué pour affirmer l'existence d'un changement de société est la modification du groupe domestique. Cette modification serait selon les démographes caractérisée par le vieillissement de la population, la modification de la taille et de la structure des ménages, la cohabitation de plus en plus fréquente de couples non mariés, le nombre de plus en plus élevé de familles monoparentales et de familles recomposées.

La population âgée, toujours plus nombreuse, est également de plus en plus vieille. Les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient en 1985 12,8% de la population française, elles sont 14,7% aujourd'hui avec des différences sensibles entre les hommes (12%) et les femmes (17%). L'allongement de l'espérance de vie va obligatoirement entraîner la poursuite du vieillissement de la population. Tous les pays européens voient l'effectif des personnes âgées progresser régulièrement et recherchent des solutions d'hébergement adaptées. En France la politique poursuivie ces dernières années est en faveur du maintien à domicile des personnes âgées valides. Dans les

pays Nordiques, en particulier en Suede, la tendance est également de favoriser l'insertion de logements pour personnes âgées dans des immeubles d'habitation classiques. En Grande Bretagne les sheltered housing sont comme les maisons de retraite françaises dotées d'un ensemble de services médicaux et de restauration à domicile.

Si l'on se réfère à la structure des ménages, ceux ci étant définis comme l'ensemble des personnes occupant le même logement, on observe deux phénomènes concomitants: le nombre de ménages augmente régulièrement tandis que leur taille diminue. L'augmentation du nombre de personnes seules explique en partie ce constat. En 1968 les personnes vivant seules représentaient en France 20% des ménages, elles étaient 24,6% en 1982 et 27% en 1992. Cette progression est observée dans toute l'Europe; on trouve 34,8 % de personnes vivant seules en Allemagne, 25,5% en Grande Bretagne, le record de 43% revenant au Danemark.¹ Les femmes, largement majoritaires, constituent les deux tiers de cette population relativement âgée, la moitié des personnes seules ayant plus de 62 ans. L'écart qui existe entre l'espérance de vie des hommes et des femmes expliquent que les veuves forment une part prépondérante des ménages d'une personne, part qui atteint en France 70% de la population des plus de 75 ans.

L'accroissement massif des ménages d'une personne est également du à la dénuptialité et à l'âge plus tardif du mariage. En effet, les célibataires de moins de 30 ans représentent un tiers de la croissance totale des ménages français d'une personne entre 1975 et 1990. En 1975, 87% des hommes de 25 à 29 ans étaient mariés. Quinze ans plus tard ils étaient à peine plus de la moitié. Les ménages d'une personne seule comptent également des divorcés. L'augmentation constante du nombre de personnes seules a évidemment une forte incidence sur la demande de logement. Dans l'immédiat après guerre, période de forte poussée démographique dans de nombreux pays européens, on a construit des logements destinés à des familles. La plus grande partie du parc social français actuel est constituée par exemple par des logements de trois ou quatre pièces. On sait que lorsqu'elles le peuvent les personnes seules préfèrent vivre en centre ville. Ainsi à Paris un logement sur deux est occupé par une personne seule. Qu'il s'agisse d'une personne âgée, du membre d'un couple divorcé, d'une famille monoparentale, la proximité de la famille et des amis est un facteur de choix très important. Les travaux français, mais aussi européens font apparaître une relation significative entre le fait de vivre seul et le statut d'occupation. En France la majorité des personnes seules sont locataires et

vivent pour la plupart en habitat collectif. Ceci est particulièrement vrai concernant les femmes seules divorcées qui sont plus que d'autres rarement propriétaires, 18,5% seulement en 1992.

Malgré l'augmentation constante du nombre de personnes seules, vivre en couple reste en France une situation largement majoritaire. A peu près stable depuis 1982 le pourcentage d'adultes vivant en couple était de 63,6% en 1992. Cette proportion varie naturellement avec l'âge — entre 35 et 55 ans 5 personnes sur six vivent en couple. Simultanément le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer passant de 3 en 1969 à 2,5 en 1989. Les familles de 5 personnes qui représentaient environ 20% des ménages en 1968 ne sont plus que 11% en 1988. La cause essentielle de la diminution de la taille des ménages est avant tout la baisse du taux de fécondité. En effet en France celui-ci s'est abaissé de 2,9 enfants par femme en 1964 à 1,82 en 1983. Puis il est ensuite resté stable durant une dizaine d'année, pour descendre à nouveau en 1992 à 1,7, une tendance qui semble confirmée en 1993. La diminution de la taille des ménages n'est pas un phénomène spécifiquement français. A l'image de la France les ménages constitués d'une ou deux personnes sont également majoritaires en Autriche et en Allemagne Federale, en Belgique et aux Pays-Bas, en Suede et au Danemark et enfin en Angleterre. En revanche, les ménages de trois personnes ou plus restent majoritaires dans les pays ayant une forte tradition catholique comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal, ou l'Irlande.

Une autre modification de la structure du groupe domestique concerne le maintien prolongé de jeunes adultes au foyer des parents. Alors qu'au cours des années 70 l'autonomie précoce des jeunes adultes s'était beaucoup développée, la progression du chômage a conduit au renversement de cette tendance. L'hébergement de jeunes adultes, y compris de jeunes couples, au foyer parental constitue, en effet, la forme d'aide familiale la plus fréquente. La baisse de la nuptialité et la prolongation de la durée des études accentuent également la tendance à une cohabitation prolongée. Les données du recensement français de 1990 indiquent que 69% des garçons et 52% des filles appartenant à la tranche d'âge comprise entre 20 et 24 ans vivent encore chez leurs parents. La différence très sensible observée entre les deux sexes est généralement attribuée à l'âge plus tardif auquel se marient les garçons. Le phénomène de décohabitation tardive est général en Europe. En 1990 pour la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans 67% de jeunes Anglais de 15 à 24 ans vivaient au domicile de leurs parents. C'était aussi le cas de 55% des Danois, 69% des Allemands, 74% des Hollandais, 86% des

¹ Source Eurostat 1988.

Espagnols et 94% des Italiens.² Cette situation si elle se prolonge pourrait conduire au retour d'un modèle jugé périmé de la cohabitation de deux générations. Il serait utile dès lors de s'interroger sur les conséquences qu'elle entraîne dans l'usage du logement, le mode de vie des jeunes adultes ne s'accommodant pas nécessairement de la morphologie du logement conçu pour une famille composée de jeunes enfants.

Jusque dans les années 60 un mariage sur dix seulement aboutissait à un divorce. Aujourd'hui ce sont un mariage sur trois et même un sur deux dans la région parisienne qui ne durent pas. Les données européennes soulignent une fois encore, l'opposition entre les pays du nord et les pays du sud. Le taux de divorce pour 1000 habitants est de 0,5 en Italie, de 0,6 en Espagne, de 1,9 en France, de 2,2 en Allemagne de 2,5 en Suède et enfin de 2,9 en Grande Bretagne³. Cette montée du divorce comme l'indifférence croissante vis-à-vis de l'aspect institutionnel du mariage entraînent l'apparition de nouvelles configurations familiales qui ne sont pas sans répercussion sur la demande de logements.

La cohabitation hors mariage est un phénomène relativement récent, mais qui ne cesse de progresser. Rare dans les années 60, devenue relativement banale aujourd'hui, cette situation explique la diminution constante du nombre de mariages. En 1993 en France et ce pour la troisième année consécutive leur nombre a encore diminué de 6% par rapport à l'année 1992.⁴ En vingt ans le nombre annuel de mariages a diminué de 40%. Parallèlement on observe un recul régulier de l'âge au mariage, qui est aujourd'hui de 26,3 pour les femmes et de 28,3 pour les hommes. En 10 ans l'âge moyen des nouveaux époux a donc reculé de trois ans. La cohabitation est avant tout un phénomène juvénile. Environ un quart des couples âgés de 20 à 24 ans vivent en union libre, proportion qui ne cesse de diminuer avec l'âge pour atteindre 3,5% entre 50 et 59 ans. Il s'agit alors plutôt de couples de divorcés ayant contracté une nouvelle liaison. Au cours des dernières années le changement le plus important concerne l'évolution du type de relation. Il y a quelques années la majorité des cohabitations de longue durée aboutissaient à un mariage, en particulier lors de la naissance du premier enfant. Aujourd'hui⁵ plus de la moitié des personnes interrogées lors d'une enquête sur le mariage estiment que l'on peut fonder une famille sans être mariés. Cette nouvelle attitude se traduit par l'accroissement constant du nombre d'enfants nés hors mariage

qui n'étaient que 7% en 1975 mais 11% en 83, puis 26% en 89, et enfin 32% en 92. A titre comparatif ce chiffre est de 7% en Italie, 9.5% en Espagne mais de 49.5% en Suède. En terme de logement le statut d'occupation est le facteur qui différencie de manière significative les couples mariés et les couples de cohabitants. Pour des raisons aussi bien économiques que psychologiques, la décision d'effectuer l'achat d'un logement qui concrétiserait un projet à long terme, semble difficile à prendre. Même parmi les couples qui ont fondé une famille, le comportement des cohabitants en matière d'habitat, reste plus proche de celui des cohabitants sans enfants que de celui des couples mariés. Selon une enquête française récente 29% seulement des couples de cohabitants dont le chef de famille est âgé de 30 à 39 ans sont propriétaires contre 60% des couples mariés dans la même situation familiale. L'origine sociale ne semble pas avoir d'effet déterminant sur ce comportement, qui se révèle par contre essentiellement urbain. C'est à PARIS et dans sa banlieue que l'on compte par exemple le nombre le plus élevé de cohabitants puisque selon les résultats d'une enquête effectuée en 89, 39% des hommes de 30 à 34 ans vivant en couple n'étaient pas mariés.

Le terme de famille monoparentale désigne les foyers occupés par un seul adulte avec un ou plusieurs enfants. Ils représentent aujourd'hui en France 13% de l'ensemble des familles pourvues d'enfants. Ce taux a progressé de 63% au cours des vingt dernières années.⁶ Dans 86% des cas le parent chef de famille est une femme dont le statut matrimonial n'est plus le même qu'il y a quelques années. En 1968 les veuves représentaient plus de la moitié des familles monoparentales françaises, elles ne sont que 19% aujourd'hui. Par contre, l'émancipation des femmes, et en particulier la progression de leur indépendance économique, favorisent la multiplication des mères célibataires. Elles n'étaient que 3% des familles monoparentales en 1980, 19,2% en 89 et 23% aujourd'hui. La croissance des familles monoparentales n'est pas uniforme dans l'ensemble des pays européens et l'on observe de nouveau un clivage important entre les pays à structure familiale traditionnelle où les femmes ont généralement une faible insertion professionnelle et les pays où, à l'inverse, le travail des femmes est largement répandu et le divorce plus fréquent. C'est ainsi qu'en 1982, on comptait 4,5% de familles monoparentales en Italie, 6,5% en Espagne, environ 15% en Grande Bretagne et en Allemagne Federale, et plus de 20% au Danemark et en Suède. Comme la cohabitation, le foyer monoparental est un phénomène essentiellement urbain, la ville étant par excellence le lieu dans lequel le mode de vie traditionnel est le moins prégnant. Le facteur le

² Chiffres de l'OCDE.

³ Source EUROSTAT 1992.

⁴ Bilan démographique de 1993 INSEE.

⁵ Enquête SOFRES réalisée en 1994 pour l'ordre des avocats.

⁶ INSEE PREMIERE n° 293 Janvier 1994.

plus important dans le choix d'un logement est la proximité de la famille et en particulier des parents. Si 35% des veuves sont propriétaires, les célibataires et les divorcées ne le sont que très rarement (6%). La majorité de ces dernières occupent un logement locatif qui dans 37% des cas est un logement social.

Les divorces et les remariages entraînent l'apparition d'une nouvelle structure familiale au sein de laquelle coexistent des enfants qui ne vivent qu'avec l'un de leurs deux parents biologiques celui-ci ayant formé un nouveau couple. On qualifie généralement ces groupes familiaux sous le terme de familles recomposées. Si l'on considère les enfants de 0 à 18 ans qui vivent avec leur mère, ils représentent 15% de l'ensemble des enfants français de cet âge, 9,6 % d'entre eux vivent dans un foyer monoparental, et 5,5% seulement dans une famille recomposée, dont 2,6% avec des demis frères et soeurs. Ces enfants sont souvent le centre de groupes familiaux élargis en particulier par la multiplication des grands parents entre lesquels ils partagent leur temps et leur ancrage spatial. Dans cette situation particulière, un facteur important est la localisation du logement respectif des deux parents qui doit permettre aux enfants de se déplacer facilement d'un lieu à l'autre. Ce type de famille suppose par ailleurs une organisation adaptée de l'espace qui doit permettre à l'enfant de se constituer un territoire personnel même s'il ne l'occupe pas quotidiennement.

L'ensemble de ces changements peut suggérer l'idée qu'il existe une demande particulière de logement correspondant à ces nouvelles structures familiales. Mais s'agit-il de conception de l'habitat ou de politique du logement? Si dans certains cas on peut admettre qu'il est nécessaire de construire des logements spécifiques comme par exemple des maisons pour les personnes âgées ou des résidences de jeunes étudiants ou de jeunes travailleurs, peut on raisonnablement défendre l'idée qu'un ménage de cohabitants a besoin d'une organisation spatiale différente de celle d'un ménage marié? Les conséquences entraînées par la modification du groupe domestique se posent généralement plus en termes de mobilité et de localisation qu'en termes de conception et d'usage. La réponse aux problèmes posés ne réside donc pas pour l'essentiel dans la conception de nouvelles formes d'architecture, mais dans l'accroissement de la fluidité du parc de logement permettant de répondre à la multiplicité des trajectoires résidentielles.

Changements de valeurs et d'attitudes

Alors que les modifications du groupe domestique ont surtout un effet sur la nature et la localisation de la demande de logement, l'évolution des modes de vie, les changements d'attitudes et de valeur peuvent avoir un effet direct sur les modes d'habiter. Parmi les

facteurs importants qui ont caractérisé une évolution des modes de vie au cours des dernières décennies deux d'entre eux nous semblent plus particulièrement susceptibles d'avoir une influence sur les modes d'habiter. Le premier est relatif à la structure des temps sociaux, le second concerne les profondes modifications qui affectent aujourd'hui le monde du travail.

Les sociologues définissent les temps sociaux comme l'ensemble des temps qui supposent une activité sociale: le temps de travail professionnel, le temps passé dans les transports, le temps familial, le temps consacré aux loisirs, sont des temps sociaux qui structurent le jour, l'année, et l'ensemble du cycle de vie. Les changements les plus importants concernent la réduction du temps de travail professionnel. Entre 1967 et 1982, la durée du temps de travail hebdomadaire en France est passée de 46 à 40 heures. Depuis 1986, elle est légalement de 38 heures. Parallèlement, la durée des congés payés passait de 18 jours ouvrables en 1956 à 24 en 1969 puis à 30 en 1982. A l'échelle de la vie l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans combiné à l'allongement de la durée de vie augmente encore la durée du temps libre. Cette réduction spectaculaire du temps de travail ne peut manquer d'avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des autres temps sociaux. Le temps libéré par le travail est devenu, pour l'essentiel, un temps consacré à la famille et aux loisirs, c'est à dire un temps qui se déroule en grande partie à la maison.

Les résultats des enquêtes sur les budgets temps en France font apparaître que l'augmentation du temps libre constatée entre 1975 et 1985, environ de 30' minutes quotidiennes pour les hommes comme pour les femmes a été absorbé pour la plus grande partie par l'écoute de la télévision. Depuis la fin des années 80 la durée d'écoute hebdomadaire a plus que doublé, et elle occupe aujourd'hui environ 40% du temps libre. Les hommes ont en moyenne un taux d'écoute quotidien de 1h 38, une demi-heure de plus que les femmes dont le temps de loisir est limité par les activités domestiques. Le développement spectaculaire de la vente des magnétoscopes et leur diffusion dans l'ensemble des milieux sociaux marque un nouveau tournant dans le loisir à domicile, car il traduit une individualisation de la demande et indique le caractère actif de cette nouvelle distraction. Cette tendance, si elle se maintient et s'amplifie, peut modifier en partie l'usage du logement en fonction de la localisation des nouveaux équipements. La généralisation des écrans de grande dimension, nécessitant un recul important et un certain besoin d'obscurité, peuvent conduire à modifier considérablement l'usage du séjour ou à créer un véritable espace de communication nécessitant l'usage d'une pièce spécifique.

La modification de la relation au travail est également une attitude susceptible de modifier

les pratiques de l'habiter. Jusqu'à une époque relativement récente, le travail structurait la vie familiale. L'homme travaillait et pourvoyait aux besoins du ménage. La femme au foyer était censée puiser son épanouissement dans les tâches domestiques et familiales. Aujourd'hui cet état de choses a bien changé. La généralisation du travail féminin qui concerne environ 75% de la classe d'âge comprise entre 20 et 60 ans — et surtout la valeur qui lui est aujourd'hui reconnue, marque le relâchement du lien entre la femme et le logement. La conséquence la plus évidente du travail de la femme est la diminution du temps qu'elle peut consacrer aux activités domestiques. Selon les résultats des enquêtes françaises sur le budget-temps la femme au foyer leur consacre 6 h 20 par jour alors que celle qui travaille n'y consacre que 4 h 20. Cet écart très sensible devrait entraîner un certain nombre de modifications dans les attitudes et les modes de vie des couples au sein desquels la femme travaille. Les hypothèses les plus souvent avancées face à cette situation sont: la redistribution des rôles dans le couple, l'utilisation accrue des équipements ménagers, la simplification des tâches et des rituels de la vie quotidienne.

Que dire de ces différentes hypothèses? Les résultats d'une enquête européenne⁷ nous montre que la redistribution des rôles n'est pas encore comme le pensent certains un support de réflexion pour une nouvelle conception du logement. Interrogées sur la contribution masculine aux servitudes ménagères, 65,4% des femmes européennes déclarent que leur conjoint n'effectuent jamais aucune tâche domestique. Les Français se situent comme les Italiens dans une honnête moyenne (60%) par rapport aux Espagnols (79,7) % aux Allemands (71%) et aux Anglais (70%). Les hommes les plus coopératifs sont les Danois et les Hollandais dont 47% seulement ne mettent jamais la main à la pâte. Une participation plus active des pères les plus jeunes constitue un indice positif de changement. On peut faire l'hypothèse que, si cette tendance se maintient ou se développe, elle peut aboutir à une certaine redistribution des rôles. Dans les classes sociales aisées, la généralisation du travail des femmes et la disparition progressive du personnel de service a indubitablement entraîné un certain nombre de conséquences au niveau de la simplification des activités domestiques, en particulier dans la préparation et la consommation des repas familiaux. Contrairement à une hypothèse souvent avancée, la différenciation des rythmes familiaux ne conduit pas en France à une désynchronisation du repas familial. Les

informations dont nous disposons à ce sujet⁸ invalident cette hypothèse. Loin d'occuper une place moins importante dans la vie quotidienne, le repas semble rester un des pôles de la vie familiale. La nouveauté réside dans la volonté de la maîtresse de maison de simplifier sa tâche. Ainsi apprend-t-on que 56 % des cadres supérieurs dînent aujourd'hui dans la cuisine. Ce chiffre, très proche de celui observé dans les autres catégories sociales, 59 % par exemple chez les ouvriers, traduit une homogénéisation certaine des pratiques du repas. La maîtresse de maison, qu'elle soit cadre, ouvrière ou employée se retrouve en fin de journée devant les mêmes difficultés et cherche à réduire l'effort qu'elle doit fournir. L'usage de plus en plus fréquent de la cuisine comme lieu de vie et d'échanges familiaux et le souhait exprimé par la très grande majorité des sujets, en particulier par les cadres de pouvoir développer cet usage, est sans doute un des résultats les plus clairs sur le plan de la prospective en matière de conception du logement.

Même si le développement du travail féminin ne s'accompagne pas encore d'une meilleure répartition des tâches, il relativise, sans aucun doute, la place prépondérante accordée jusqu'à au travail de l'homme. Cette attitude est renforcée par le sentiment de précarité qui accompagne aujourd'hui la carrière professionnelle de celui-ci, et qui peuvent le conduire à ne plus considérer le travail comme le pôle central de sa vie. Encore rebuté par les tâches ménagères, il peut par contre s'investir dans d'autres activités domestiques susceptibles d'engendrer des sentiments positifs de créativité, de valorisation, d'autonomie et de liberté au regard des contraintes et des incertitudes actuelles du monde du travail. Comme le montrent plusieurs études, la pratique du bricolage n'obéit pas nécessairement à des contraintes économiques, puisque le nombre de bricoleurs est sensiblement le même dans l'ensemble des catégories socio-économiques.

Le développement du travail à domicile est également un facteur susceptible de bouleverser profondément la relation entre travail et logement. Après un démarrage assez lent, il semble que l'on assiste aujourd'hui à une extension rapide de ce type d'emploi. Jusqu'ici les activités concernées étaient essentiellement des tâches à faible qualification. Le développement très rapide des nouvelles technologies de communication (accès aux banques de données, fax, télé-conférences) entraîne une modification très importante du profil des emplois à domicile. Il s'agit maintenant de postes de cadres, dont la délocalisation entraîne des bénéfices substantiels, aussi bien pour l'employé qui bénéficie d'une certaine liberté pour organiser son emploi du temps et récupère le temps passé

⁷ EUROBAMETRE 1991 Famille et emploi dans l'europe des douze.

⁸ INSEE Enquête Modes de vie 88-89.

auparavant dans les transports, que pour l'employeur dont les frais de fonctionnement sont considérablement réduits.

La poursuite d'un tel mouvement, qui semble s'accélérer aujourd'hui devrait entraîner de nouveaux choix résidentiels et un intérêt accru pour les activités s'insérant dans l'environnement de proximité. Le changement le plus important concernerait cependant l'organisation de l'espace domestique. Si certaines formes de travail à domicile ou à proximité du domicile ont toujours existé (atelier de l'artisan, magasin du commerçant, cabinet du médecin ou de l'avocat), les modalités de séparation des espaces professionnels et privés étaient en général clairement définies. Dans la situation actuelle il s'agit de créer un espace professionnel dans espace conçu pour un usage domestique. La nécessité d'une pièce supplémentaire, la redistribution des pièces existantes ou la flexibilité d'usage des différentes zones du logement sont autant de solutions envisageables.

CONCLUSION

Les constats que nous avons présenté permettent d'esquisser quelques conclusions d'ordre prospectif. Le devenir des facteurs socio économiques peut être affecté d'une probabilité, qui dans certains cas peut être chiffrée. On peut prévoir le nombre de personnes âgées en l'an 2000 et estimer approximativement le taux de développement du travail féminin. Lorsque l'on aborde les changements d'attitudes et de comportements que peut entraîner le travail des femmes, on passe déjà de la prévision quantifiable à la vraisemblance qualitative. C'est également dans cette perspective que doivent être envisagées un certain nombre d'hypothèses prospectives sur des changements d'attitudes ou de valeurs, changements qui dans une certaine mesure contribueraient à uniformiser les comportements. En dépit de cette homogénéisation apparente, il persiste des différences très importantes qui s'expliquent en partie par le fait que l'évolution des modes de vie répond à une dynamique de l'adaptation culturelle dans laquelle le mode de transmission joue un rôle important.

La transmission peut être verticale comme c'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit de l'éducation transmise des parents aux enfants ou des traditions transmises à l'intérieur d'un groupe social. On peut également parler de verticalité ou tout au moins de transmission hiérarchique lorsqu'un groupe social adopte les comportements et les attitudes d'un autre groupe pris comme modèle de référence. La transmission peut également être horizontale. Il s'agit plutôt alors d'un phénomène de contamination d'individus à individus ou à travers le support d'institutions collectives qui favorisent la contamination. La publicité et les

médias sont des vecteurs privilégiés de la transmission horizontale. Les effets attachés aux deux modes de transmission sont très différents. Le premier mode est à l'évidence conservateur alors que le second favorise des changements d'attitudes et de comportements rapides et massifs. En effet la transmission horizontale tend à gommer les différences individuelles et à engendrer l'uniformité.

La mode vestimentaire est un bon exemple de ce type d'effet. On a pu penser que l'élévation générale du niveau de vie, la progression du pouvoir d'achat, le rôle de plus en plus important de la publicité, la diffusion massive des modes allaient entraîner une transmission horizontale des attitudes et des valeurs et une homogénéité des pratiques. Cette hypothèse ne semble pas vérifiée dans les résultats que nous avons observé à propos des pratiques de l'habitat. La transmission des attitudes semble rester d'ordre vertical, c'est à dire acquise par l'éducation, ce qui explique les différences importantes que l'on observe en fonction de l'appartenance sociale et du niveau d'instruction. Contrairement à une idée souvent avancée l'âge n'est pas un facteur explicatif de premier ordre. Les résultats qui analysent l'effet conjugué de l'âge et des catégories socio-professionnels montrent que si un comportement est socialement discriminant, il l'est déjà dans les classes d'âge les plus jeunes. Les effets de l'âge lorsqu'ils se manifestent s'exercent dans chaque catégorie sociale avec le maintien des écarts existant. Il faut cependant noter que la corrélation très étroite que l'on observe entre le niveau d'instruction et un certain nombre d'attitudes novatrices peut permettre de penser que l'élévation générale du niveau d'instruction va accélérer le processus d'homogénéisation.